

## Plan ruralité

### Accompagnement des circuits itinérants pour le renouvellement de leurs équipements dans le cadre de l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation

Les circuits itinérants font aujourd'hui face à des besoins d'investissements importants pour le renouvellement de leurs équipements, notamment de leurs projecteurs numériques, dont le vieillissement est accéléré par les conditions de projection spécifiques à l'itinérance.

Afin de participer au financement de ces investissements devenus urgents, il a été décidé de consacrer, dans le cadre de l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation, 1 M€ à l'accompagnement des circuits itinérants.

Ainsi, les exploitants d'un établissement de spectacles cinématographique sous la forme d'une activité itinérante peuvent dès à présent solliciter le bénéfice de cette aide, en adressant une demande au CNC, dans les conditions ci-dessous.

#### **Conditions d'attribution :**

- L'aide est réservée aux établissements relevant de la petite et moyenne exploitation c'est-à-dire à ceux exploités par des personnes ayant réalisé, en moyenne, au cours des deux années civiles précédant l'année au cours de laquelle l'attribution de l'aide est sollicitée, moins de 1 % des entrées sur le territoire national ;
- L'aide ne peut être attribuée qu'en cas d'insuffisance des sommes inscrites sur le compte de soutien automatique des établissements de spectacles cinématographiques et des avances auxquelles l'exploitant peut prétendre. Ces sommes et ces avances, mobilisables au titre du compte de soutien automatique, sont prioritairement affectées au financement du projet pour lequel l'aide est sollicitée.

Le demandeur fournit un descriptif prévisionnel chiffré des autres investissements prévus dans les 3 ans qui suivront la demande. Le montant de l'aide accordée pour le projet sera notamment fixé au regard de ce descriptif.

- L'établissement doit avoir organisé au moins 5 séances de spectacles cinématographiques par semaine (moyenne annuelle). Toutefois, par dérogation, des aides peuvent être attribuées pour des établissements ayant une activité moins importante, notamment ceux faisant l'objet d'une exploitation saisonnière.
- Sauf dérogation accordée par le Président du CNC compte tenu des spécificités du projet, la réalisation des travaux et investissements ne doit pas avoir été engagée ou la formation débutée avant la décision d'attribution de l'aide.

Pour un descriptif complet du dispositif de l'aide sélective, se reporter à la [notice dédiée](#), disponible sur le site du CNC.

#### **Modalités de dépôt d'une demande d'aide :**

Le dépôt d'un dossier pour l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation se fait uniquement par voie dématérialisée via le site CNC MesAides à partir du portail [MonCNC](#).

- Si vous disposez déjà d'un compte accès à MesAides, notamment pour consulter la situation du compte de soutien automatique de votre circuit itinérant, connectez-vous avec vos identifiants (adresse email choisie et mot de passe).

➤ Si vous ne disposez pas d'un compte :

- il convient de vous en créer un via la page d'accueil [MonCNC](#), puis en cliquant sur « Inscrivez-vous » ;
- indiquer une adresse email de connexion, ainsi qu'un mot de passe. Il vous sera demandé un code d'activation => merci de contacter le gestionnaire en charge des circuits itinérants afin de rattacher le compte créé à la structure exploitante du circuit.

*Saisir une demande d'aide sélective :*

➤ Dans « Mon tableau de bord », créer un dossier en cliquant sur « Nouveau dossier » :

Veiller à ne garder cochée que la case « Aide sélective à la petite et moyenne exploitation - Circuit itinérant ».

➤ Compléter chaque rubrique du formulaire :

- *Demands* : charger dans « Pièces justificatives » l'attestation de suivi de la formation « Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles » et vérifier que l'IBAN pré-rempli est toujours le bon.
- *Aide demandée* : le montant doit être identique à celui renseigné dans le plan de financement.
- *Éléments financiers*, renseigner :
  - Les coûts en HT dans la partie *devis estimatif* (ou TTC, pour les entités non assujetties au paiement de la TVA) et joindre les devis, et le cas échéant, une attestation des services fiscaux de non-assujettissement datant de moins d'un an.
  - Plan de financement :
    - Intégrer les montants disponibles au titre du compte de soutien (droits disponibles et avance majorée coefficient 6) ;
    - Renseigner les soutiens éventuels des collectivités au financement et joindre les copies des sollicitations – obligatoires – voire les accords pour les subventions obtenues ;
    - Veiller à ce que les totaux du devis et du plan de financement soient identiques.
- *Éléments complémentaires* : renseigner l'ensemble des champs.

Pour le descriptif du circuit itinérant, compléter le fichier « Formulaire liste des points et descriptif » téléchargeable sur le site du CNC et le charger dans les Pièces jointes – Autres.

- Une fois toutes les étapes validées, transmettre la demande au CNC en cliquant sur le bouton « Soumettre ».
- Après validation de la demande, le dossier n'est accessible qu'en mode consultation avec impossibilité de le modifier sauf si l'accès vous est redonné.

## **Pièces à joindre au dossier :**

- Les devis correspondant aux investissements pour lesquels l'aide est sollicitée
- Si l'aide est sollicitée pour le financement de projecteurs numériques, un descriptif des équipements détenus par le circuit, et notamment des matériels à renouveler : nombre de projecteurs, modèles, nombre d'heures d'utilisation enregistrées, éventuels problèmes techniques rencontrés (cf. descriptif technique téléchargeable sur le [site du CNC](#))
- Une note chiffrée décrivant les investissements prévus pour le circuit dans les 3 ans qui suivront la demande, justifiant le cas échéant la mobilisation partielle des sommes inscrites sur le compte de soutien automatique dans le cadre du financement de l'investissement objet de la demande
- Une note succincte de présentation du circuit (implantation, volume d'activité, type de programmation, ressources humaines et éventuels projets de développement)
- La liste des circuits et salles fixes exploités et/ou détenus par le demandeur (Cf. liste des établissements exploités)
- La liste des points de projection exploités (cf. formulaire liste des points sur le [site du CNC](#))
- Attestation de suivi de la formation « Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles »
- Pour les entités non assujetties au paiement de la TVA, une attestation des services fiscaux de non-assujettissement datant de moins d'un an (remplir en TTC le devis estimatif et le plan de financement)
- Le compte de résultat d'exploitation de l'établissement, avant travaux et prévisionnel (compte de résultat téléchargeable sur le site du CNC à fournir en format Excel)

## **Contacts**

Joséphine GRASSET  
Chargée de mission  
Tél. 01 44 34 35 59  
[Josephine.Grasset@cnc.fr](mailto:Josephine.Grasset@cnc.fr)

Hakima HADDOUTI  
Chargée de mission  
Tél. 01 44 34 34 78  
[Hakima.Haddouti@cnc.fr](mailto:Hakima.Haddouti@cnc.fr)